Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Renseignement pour un visa

Par SONIA1968

bonjour ,je suis une française marier a un algérien qui a été contraint de rentrer en urgence en Algérie avec un récépissé de première demande de carte de séjour , suite a l'état critique de son père (tumeur de cerveau) après le décès de sont père et que son récépissé avait expiré mon mari a fait une demande de visa de retours.nous avons été surpris du refus.je vous prie de bien vouloir me clarifier qu'elle visa mon mari dois demander ,es ce que il doit faire juste une demande de visa D comme tout au début, je vous prie de bien vouloir m'aider vu que mon mari est bloquer en Algérie depuis plus d'une année et les voyage que j'effectue pour le voir nous revienne cher . en attendant une réponse de votre part veuillez accepter mes salutations les plus distinguées .

Par florian15

Bonjour,

Normalement, pour entrer à nouveau en France, votre mari doit faire une demande de renouvellement de la carte de séjour accompagnée de celle périmée.

Par SONIA1968

il n'a pas de carte de séjours il est rentrer avec un un récépissé de 1re demande de carte de séjour et maintenant il a expirer

---
Par florian15

En ce cas, ce récépissé peut être renouvelé pour 3 mois maximum dans l'attente de l'instruction de votre dossier à votre demande de carte de séjour.

Par SONIA1968

je vous dis que mon mari est en Algérie bloquer

Par consulter avocat

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur http://consulter-avocat.fr/ ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87
http://consulter-avocat.fr/ respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.
Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien http://consulter-avocat.fr/ ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87